



Éthique & Conformité

Politique générale

SOMMAIRE

Notre engagement	4
La Gouvernance	5
Comité « Éthique & Conformité »	5
Périmètre d'application	6
Responsabilités déléguées	6
Reconnaissance obligatoire.....	6
Régime disciplinaire	6
Nos principes fondamentaux.....	7
Notre politique d'éthique & Conformité	8
Prévenir	9
Ton donné par le Comité Exécutif et responsabilité des dirigeants	9
Politiques et Procédures	10
Formation et communication.....	14
Site intranet dédié à l'Éthique et à la Conformité	14
Conformité de nos partenaires	15
Gestion des risques d'atteinte à la probité	15
Contrôle des fusions et des acquisitions.....	16
Détecter	17
Suivis de conformité	17
Devoir de signalement	17
Plateforme de signalement	18
Les responsabilités en tant que collaborateur de Scalian.....	18
Les responsabilités en tant que manager de Scalian.....	18
Remédier	19
Conséquences des inconduites & Régime disciplinaire	19
Amélioration des processus	19
Contrôle indépendant.....	19
Communiquer	19
Revue de direction	20
Gestion responsable de l'information	22
Certification ISO/IEC 27001 : Un engagement structurant	22
Protection des données clients	22
Protection des données personnelles (RGPD).....	22
Sensibilisation et formation	23
Audit, supervision et gouvernance	23
Indicateurs de performance et objectifs.....	24

Introduction.....	24
Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	24
Communication et formation relatives à la lutte anti-corruption.....	24
Cas avérés de corruption et mesures prises	24
Acquittement et traitement d'un signalement	25
Suivi de l'efficacité du programme	25
Gouvernance éthique	25
Conflit d'intérêt	25
Gestion responsable de l'information	25

Notre engagement

Notre politique éthique sur la lutte contre la corruption de Scalian incarne notre engagement à maintenir un environnement de travail fondé sur l'intégrité et la transparence. Cette politique établit des normes de conduite rigoureuses, essentielles pour prévenir la corruption et promouvoir une culture en accord avec nos valeurs fondamentales. Elle favorise un cadre respectueux des principes éthiques les plus élevés et conforme aux lois internationales en matière de lutte contre la corruption.

Scalian s'engage à respecter les lois et réglementations anti-corruption dans toutes les régions où nous opérons. Nos efforts de conformité s'appuient sur les cadres législatifs suivants :

- ✖ *En Europe* : la Loi Sapin II (France), le UK Bribery Act (Royaume-Uni), et les directives européennes sur la transparence et le blanchiment de capitaux.
- ✖ *En Amérique du Nord* : le Foreign Corrupt Practices Act (États-Unis) et le Corruption of Foreign Public Officials Act (Canada) contre les pratiques de corruption à l'international.
- ✖ *Au Maroc* : la Loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.
- ✖ *En Inde* : la Prevention of Corruption Act et le Companies Act.
- ✖ *Allemagne, Suisse, Espagne, et Italie* : les lois locales alignées sur les conventions internationales (OCDE).

Le Comité Exécutif est fermement engagé à soutenir chaque membre de Scalian dans la mise en œuvre effective de cette politique. Nous vous encourageons à bien comprendre ces standards éthiques et à les intégrer dans votre quotidien. En cas de doute ou de situations éthiques complexes, nous vous invitons à solliciter des conseils auprès de votre responsable hiérarchique, du Comité Éthique et Conformité, ou à utiliser notre plateforme de signalement sécurisée, garantissant la confidentialité de tous les signalements.

La direction de Scalian s'engage à soutenir et protéger les collaborateurs agissant en conformité avec ces valeurs. Nous assurons la protection des lanceurs d'alerte qui signalent des comportements contraires à l'éthique de bonne foi, et promouvons un environnement sûr où les décisions éthiques sont encouragées.

La réussite et la crédibilité de Scalian reposent sur notre engagement envers ces principes d'éthique et de conformité. Nous vous remercions pour votre participation active à cet objectif, contribuant à faire de Scalian un modèle de conduite éthique au sein de notre secteur.

Avec notre soutien et notre détermination,

William ROZÉ

Président



Cette édition annule et remplace les versions antérieures de notre Politique Générale « Éthique & Conformité » dans chaque juridiction où le groupe Scalian est présent, après traduction et intégration dans nos règles internes conformément au droit local.

La Gouvernance

La gouvernance de la politique Éthique & Conformité de Scalian repose sur une organisation structurée, pilotée au plus haut niveau du groupe, et intégrée dans l'ensemble de nos entités et zones d'activité.

Comité « Éthique & Conformité »

Directement rattachée au président et au Comité Exécutif du groupe Scalian, le comité « Éthique & Conformité » **garant** du respect de nos principes, a pour mission principale **d'aider** le Conseil exécutif à superviser la culture et l'engagement de Scalian en matière d'éthique des affaires, d'intégrité et de lutte contre la corruption.

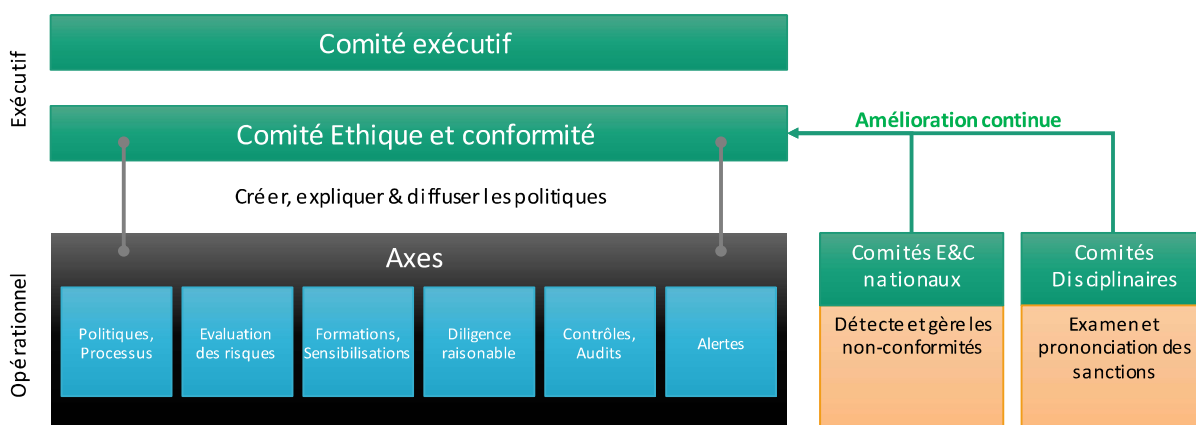
Il rappelle avec fermeté son *engagement* sans faille en faveur de l'éthique et de l'intégrité.

Le comité « Éthique & Conformité » est **coprésidé** par le CEO et le Secrétaire Général avec le **soutien** de la Responsable « Éthique & Conformité », le support du Service Juridique ainsi que de la Direction qualité et du Développement Durable.

Au **cœur** du dispositif de prévention de la corruption, se trouve la **cartographie des risques anti-corruption**. Elle consiste à identifier, analyser et évaluer les risques spécifiques liés à la corruption qui peuvent affecter les activités du groupe Scalian. Cette cartographie des risques anti-corruption **validée** par le Comex, permet au Comité « Éthique & Conformité » d'initier la démarche de mise en œuvre du dispositif anticorruption, de valider sa conception et d'en assurer le déploiement ainsi que le contrôle de la mise en place et du respect de ce Code Éthique

Le comité « Éthique & Conformité » **participe** également à la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures et procédures composant le dispositif anticorruption, telles que de la prise de décision à l'issue de l'évaluation de certains tiers ou lorsqu'il s'agit, en lien avec la Direction des Ressources Humaines, de déterminer les sanctions à prononcer en cas de violation du code de conduite ou de faits susceptibles d'être qualifiés d'atteintes à la probité.

Le Comité « Éthique & Conformité » de Scalian **communique** sur son dispositif anticorruption en interne ainsi qu'en direction des tiers avec qui elle envisage d'entrer ou de demeurer en relation.



L'utilisation du dispositif d'alerte¹ lié au Code Éthique ainsi que le traitement des signalements sont régies par les règles décrits dans la procédure d'alerte professionnelle.

Périmètre d'application

La présente politique s'applique :

- ✗ À toutes les entités du groupe Scalian, dans toutes les zones géographiques d'activité (Europe, Amérique du Nord, Afrique, Asie) telles que Tagueri, Mannarino Systems & Software Inc, Skills & Infinity et Yucca, collectivement appelées « Scalian » ou « le Groupe ».
- ✗ À toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, quel que soit leur statut ou niveau hiérarchique ;
- ✗ À l'ensemble de nos partenaires.



Responsabilités déléguées

Chaque collaboratrice, collaborateur et manager porte une responsabilité individuelle :

- ✗ Les collaboratrices et collaborateurs doivent respecter la politique et agir comme ambassadeurs de l'éthique ;
- ✗ Les managers sont responsables de la diffusion des principes, de la formation des équipes, et de la gestion des alertes ;
- ✗ Le Comité « *Éthique et compliance* » s'assure via **des contrôles indépendants internes ou externes** de l'application de la politique dans le cadre d'un plan d'audit triennal.

Reconnaissance obligatoire

Chaque collaboratrice et collaborateur de Scalian, lors de son intégration, est tenu de **prendre connaissance et d'approuver (signer) formellement** le code « *Éthique & Conformité* ».

Cette approbation est réalisée via la plateforme EQS Integrity, accessible à l'adresse suivante : <https://www.integrityhub.app>.

Une fois l'approbation enregistrée, elle est automatiquement tracée et archivée sur la plateforme, garantissant la traçabilité de l'engagement de chaque salarié envers les principes éthiques du Groupe.

Régime disciplinaire

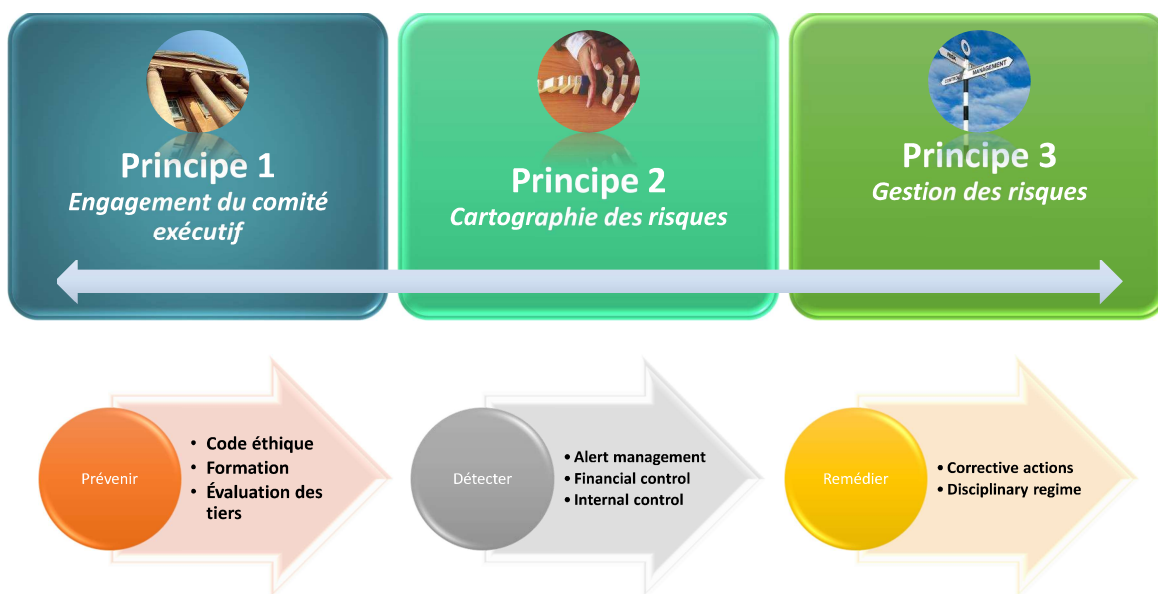
Toute violation de cette politique est susceptible d'entraîner des **sanctions disciplinaires**, pouvant aller jusqu'au licenciement. Ces sanctions sont décidées par le **Comité de Discipline**, présidé par la Directrice des Ressources

¹ Plateforme d'alerte : <https://scalian.integrityline.app/>

Humaines, selon les règles du règlement intérieur et les procédures en vigueur. Elles sont appliquées de manière équitable, proportionnée, et indépendamment du poste ou de la position hiérarchique de l'auteur des faits.

Nos principes fondamentaux

Les principaux thèmes promus dans le cadre de la culture d'entreprise de Scalian incluent : l'intégrité dans toutes les interactions professionnelles, le respect mutuel entre collaborateurs, la transparence dans les pratiques commerciales, et la responsabilité individuelle pour prévenir les comportements non-éthiques. Scalian encourage une culture d'écoute et d'apprentissage continu, où chaque employé se sent habilité à signaler des pratiques contraires à l'éthique sans crainte de répercussions.



Notre dispositif anticorruption repose sur trois piliers indissociables :

- ✖ **1^{er} pilier** : l'engagement du Comité Exécutif en faveur d'un exercice des missions, compétences ou activités de Scalian exempt d'atteintes à la probité, ce qui impose :
 - D'avoir un comportement personnel exemplaire, en paroles comme en actes, en matière d'intégrité et de probité ;
 - De promouvoir le dispositif anticorruption, par une communication personnelle ;
 - Mettre en œuvre des ressources suffisantes pour assurer l'efficacité et l'efficience du système ;
 - D'être responsable du pilotage correct du dispositif ;
 - De s'y conformer pour la prise des décisions qui lui reviennent en propre ;
 - De s'assurer que des sanctions adaptées et proportionnées soient prononcées en cas de comportement contraire au code de conduite ou susceptible d'être qualifié d'atteinte à la probité.
- ✖ **2^{ème} pilier** : la connaissance des risques d'atteintes à la probité auxquels le groupe Scalian est exposé, à travers l'élaboration d'une cartographie de ses risques ;
- ✖ **3^{ème} pilier** : la gestion de ces risques, à travers la mise en œuvre de mesures et procédures efficaces tendant à leur prévention, à la détection d'éventuels comportements ou situations contraires au code de conduite ou susceptibles de constituer des atteintes à la probité et à la sanction de celles-ci. Cette gestion comprend également le contrôle et l'évaluation de l'efficacité desdites mesures et procédures.

Les valeurs de Scalian incluent non seulement l'intégrité, le respect mutuel, et la transparence, mais aussi la responsabilité sociale et l'inclusivité. Scalian valorise un environnement de travail où chacun se sent écouté, soutenu, et respecté, favorisant ainsi la diversité et l'égalité des chances pour tous les employés.

Notre politique d'éthique & Conformité



Cette approche intégrée vise à préserver et promouvoir nos valeurs éthiques à long terme.

Prévenir

Ton donné par le Comité Exécutif et responsabilité des dirigeants

L'éthique est une valeur-clé de nos managers qui ne se résume pas simplement à donner l'exemple. Tous nos managers se doivent d'adopter un comportement éthique conforme aux politiques internes du groupe Scalian. À ce titre, ils se doivent de s'assurer que non seulement, les décisions prises dans leur sphère de responsabilité et dans les sphères où ils sont parti-pris, soient toujours en accord avec les valeurs et politiques du groupe Scalian.

Les membres du Comité Exécutif et les dirigeants de Scalian s'engagent à promouvoir la culture d'entreprise en donnant des orientations claires et régulières sur les comportements attendus, notamment en intégrant des discussions sur la culture et les valeurs lors des réunions d'équipe, en organisant des ateliers de renforcement des valeurs éthiques, et en servant de modèles par leurs propres comportements. Des sessions de sensibilisation sont également programmées trimestriellement pour rappeler les attentes en matière d'éthique et de conformité."

Les managers se doivent de s'assurer de la bonne communication des messages liés à l'éthique auprès de leurs équipes. Cette communication passe par des espaces réservés à l'Éthique et à la Conformité lors des différents comités de direction et/ou de pilotage.

Nos managers exercent des responsabilités selon le code d'éthique car ils sont les vecteurs promotionnels d'une culture forte en matière d'éthique et d'un milieu de travail où les personnes sont traitées avec dignité et respect. Le Comité Exécutif attend de tous à ce qu'ils montrent l'exemple par leurs actes.

Le comité « Éthique & Conformité » avec le support de la Direction de la Communication et de la Direction des Ressources Humaines produisent différents supports afin de sensibiliser l'ensemble de nos membres à la lutte anti-corruption et à avoir un comportement éthique en toute circonstance dans la limite de leur sécurité physique.

Le comité « Éthique & Conformité » est partie prenante des revues de direction semestrielle du Système de Management Global où sont présentés les actions en cours, les différentes alertes et indicateurs.

Le Comité Exécutif et les organes de direction de Scalian évaluent la culture d'entreprise et les valeurs éthiques au moins une fois par an, lors de réunions dédiées à l'éthique et à la conformité. Les aspects suivants sont examinés : l'adhésion des employés aux valeurs fondamentales de l'entreprise, les retours d'expérience des collaborateurs sur la culture d'entreprise, ainsi que l'efficacité des initiatives de promotion de la culture. Ces évaluations permettent d'adapter en continu les mesures en place et de garantir que les valeurs de Scalian sont intégrées dans les pratiques professionnelles au quotidien.

Politiques et Procédures

Sous la responsabilité du comité « Éthique & Conformité », Scalian met en œuvre plusieurs politiques à l'échelle mondiale, pour consolider le cadre de gouvernance du groupe Scalian. Les membres du groupe Scalian reçoivent dès leur arrivée le Code Éthique, les différentes politiques et reçoivent une formation obligatoire. L'ensemble de ces éléments sont accessibles sur le SMG de Scalian et font l'objet de communication régulière en cas de modification.

Basée sur les recommandations de [Transparency International](#) et du [pacte mondial des nations unies](#) à lequel Scalian adhère, notre politique anti-corruption établit les principes directeurs suivants :

- ✖ Scalian interdit la corruption sous toutes ses formes dans les secteurs publics et privés ;
- ✖ Scalian interdit l'usage de fonds ou d'autres biens à des fins illégales ou répréhensibles ;
- ✖ Scalian exige de son personnel qu'il respecte toutes les lois anti-corruption en vigueur.

Toute violation des lois anticorruption est une offense grave qui peut entraîner de lourdes sanctions tant pour Scalian que pour son personnel.

Les principaux axes de la politique anti-corruption de Scalian structurant la Politique Générale de Scalian, s'appuie sur les définitions suivantes² issues de l'Agence Française Anticorruption³, Transparency International⁴ et l'organisation de Coopération et de Développement International⁵ :

Corruption

La corruption englobe un large éventail de comportements illicites tels que l'abus de pouvoir, les pots-de-vin, la fraude, l'extorsion ou encore le détournement de fonds. Elle peut se manifester dans de nombreux secteurs et à divers niveaux, affectant à la fois les relations commerciales, le fonctionnement des gouvernements et la société dans son ensemble. Dans une politique anti-corruption, l'objectif est de prévenir, détecter et sanctionner ces pratiques afin de garantir l'intégrité des transactions et des opérations.

Exemple : Un manager propose un pot-de-vin à un fonctionnaire public pour obtenir l'attribution d'un marché public.

Corruption d'agents Publics

Les interactions avec les agents publics sont particulièrement sensibles et sont strictement encadrées pour éviter toute perception de favoritisme ou de corruption.

Exemple : Obtenir des licences ou des permis, négocier des contrats publics, offrir des cadeaux ou des invitations à des agents publics.

Traffic d'influence

Le trafic d'influence se caractérise par une interaction triangulaire : une personne (le "trafiquant") promet d'exercer son influence sur une autorité ou un décideur (souvent dans le domaine public ou politique) afin d'obtenir un avantage pour une autre personne ou une entité, en échange d'une récompense. Il s'agit d'une violation éthique et souvent illégale, car elle exploite des réseaux d'influence pour fausser la prise de décision.

Exemple : : Un manager utilise son réseau politique pour influencer l'attribution d'un marché public en faveur de son entreprise, en échange de compensations financières ou d'avantages personnels.

² Par ordre alphabétique

³ Site Web : [Agence Française Anticorruption \(AFA\)](#)

⁴ Site Web : [Transparency International](#)

⁵ Site Web : [Organisation de Coopération et de Développement Économiques \(OCDE\)](#)

Concussion (solicitation illégale)

La concussion est le fait, pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, de percevoir une somme indue ou d'accorder à un tiers une exonération d'une somme due à la collectivité ou à l'autorité publique.

Exemple : Exiger des paiements non justifiés pour accélérer des procédures administratives, demander des pots-de-vin pour l'octroi de contrats ou de licences.

Paielements de facilitation

Scalian interdit à tous ses membres :

- ✗ D'effectuer des paiements de facilitation,
- ✗ De les autoriser,
- ✗ De les offrir directement ou indirectement,
- ✗ Ou d'en faire la promesse.

Dans les cas où un membre de Scalian n'aurait d'autre choix que de verser une somme d'argent afin de se protéger d'une menace imminente et sérieuse pour sa santé, ou sa sécurité, cette somme d'argent serait considérée comme une extorsion et sera tolérée sous réserve de signalement au comité « Éthique & Conformité ».

Exemples : Paiements pour accélérer le dédouanement des marchandises, obtenir des permis ou des licences plus rapidement.

Pratiques comptables

L'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des registres sont cruciales pour Scalian du fait qu'ils servent de base à la prise de décisions et à la planification stratégique. Par conséquent, tous nos registres sont tenus conformément aux lois et règlements en vigueur, et aux processus et procédures opérationnelles standardisées de Scalian en matière de comptabilité et de présentation des rapports.

Exemples : Manipulation des résultats financiers, non-déclaration des passifs, enregistrement de revenus fictifs.

Blanchiment d'Argent

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler l'origine illicite de fonds en les intégrant dans le circuit économique légal. Scalian met en œuvre des mécanismes de surveillance et de reporting pour détecter et prévenir ces activités.

Exemple : Transferts de fonds suspects, utilisation de sociétés écrans, transactions en espèces de montants élevés.

Conformité Réglementaire

La conformité réglementaire assure que l'entreprise respecte toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris celles relatives à la lutte contre la corruption et la fraude. Cela inclut la mise en place de politiques internes, de formations, et de contrôles réguliers.

Exemple : Respect des lois anti-corruption nationales et internationales, audits de conformité, formations obligatoires sur les politiques de lutte contre la corruption.

Conflits d'Intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un individu a des intérêts personnels, financiers, ou autres, susceptibles d'influencer ses décisions professionnelles. La gestion des conflits d'intérêts vise à identifier, déclarer et atténuer ces situations pour maintenir l'intégrité des décisions.

Exemple : Un membre de Scalian ayant des intérêts financiers dans un fournisseur, un membre du comité de sélection ayant des liens personnels avec un candidat.

Contrefaçon et propriété intellectuelle

La contrefaçon désigne la reproduction ou l'imitation illégale d'un produit, d'une marque, d'un brevet ou de tout autre élément protégé par la propriété intellectuelle sans l'autorisation du détenteur des droits. C'est une violation des droits de propriété intellectuelle et peut être utilisée pour faciliter des pratiques corruptives, notamment en falsifiant des biens ou en permettant la distribution de produits illégaux sur le marché.

Exemple : Un fournisseur X tente d'introduire sur le marché des équipements électroniques contrefaits et paie des pots-de-vin aux fonctionnaires de contrôle des produits pour qu'ils ferment les yeux sur ces marchandises illégales.

La propriété intellectuelle regroupe l'ensemble des droits accordés à des créateurs ou des entreprises pour protéger leurs créations, inventions, marques, et œuvres artistiques ou littéraires. Ces droits comprennent les brevets, marques déposées, droits d'auteur, et dessins industriels. Dans le cadre d'une politique anti-corruption, la protection de la propriété intellectuelle vise à empêcher que des manipulations, comme des versements illégaux, n'interfèrent avec l'octroi de licences ou les décisions judiciaires en matière de litiges de propriété intellectuelle.

Exemple : Lors de la négociation d'une licence pour utiliser un brevet, une entreprise tente d'obtenir un tarif préférentiel en offrant des avantages financiers à un fonctionnaire d'une agence de régulation.

Contributions politique

L'utilisation de fonds de Scalian, de ses propriétés et de ses divers services ou ressources pour contribuer à un parti politique ou pour appuyer un candidat à un poste d'un bureau gouvernemental ou publique est interdite.

Exemples : Dons à des partis politiques en échange de faveurs, soutien financier à des campagnes électorales pour obtenir des contrats publics, contributions cachées ou non déclarées à des candidats politiques.

Contrôles des exportations et aux sanctions économiques

Le contrôle des exportations fait référence aux réglementations et aux procédures mises en place par les gouvernements pour réguler l'exportation de certains biens, technologies, ou informations, en particulier celles ayant des applications militaires, stratégiques ou à double usage (civil et militaire). Ces contrôles visent à protéger la sécurité nationale, à respecter les engagements internationaux et à prévenir que ces technologies ne tombent entre de mauvaises mains.

Exemple : Une entreprise exportant des composants électroniques pouvant être utilisés à des fins militaires tente de soudoyer des fonctionnaires pour obtenir une licence d'exportation vers un pays soumis à des restrictions.

Les sanctions économiques sont des mesures imposées par un gouvernement ou une organisation internationale (comme l'ONU ou l'Union européenne) pour restreindre les échanges commerciaux et financiers avec un pays, une organisation ou des individus spécifiques, souvent en raison de violations des droits de l'homme, de la sécurité internationale ou d'autres comportements inacceptables. Elles peuvent inclure des embargos commerciaux, des gels d'actifs ou des restrictions sur les transactions financières.

Exemple : Une entreprise tente de conclure un contrat avec une entreprise dans un pays soumis à des sanctions économiques, en versant des pots-de-vin à des agents bancaires pour faire passer des transactions financières illégales.

Dons et Sponsoring

Scalian met en œuvre une approche cohérente pour l'investissement social et communautaire en assurant que les fonds sont en accord avec les objectifs philanthropiques de Scalian.

Exemples : Dons à des associations caritatives, sponsoring d'événements sportifs ou culturels, soutien financier à des projets communautaires.

Extorsion

L'extorsion est l'acte de forcer quelqu'un à fournir de l'argent, des biens ou des services sous la menace de violence, de dommage à la réputation ou d'autres formes de coercition. L'extorsion est une forme de corruption grave qui exploite la position de pouvoir pour obtenir des avantages injustifiés.

Exemples : Menacer un fournisseur pour obtenir des rabais illégitimes, utiliser des informations compromettantes pour forcer une personne à payer de l'argent, extorquer des fonds sous la menace de dommages physiques.

Fraude

La fraude est un acte intentionnel de tromperie commis pour obtenir un gain personnel ou causer un préjudice à autrui. Elle peut inclure des pratiques telles que la falsification de documents, la manipulation de comptes financiers, ou la présentation de fausses informations.

Exemples : Détournement de fonds, fausses factures, fraude fiscale.

Lobbying

Le lobbying consiste à influencer les décisions des responsables politiques, souvent au nom d'une organisation ou d'un groupe d'intérêts. Il doit être exercé de manière transparente et éthique pour éviter toute perception de corruption ou de favoritisme.

Exemples : Rencontre avec des législateurs pour influencer la législation, financement de campagnes de lobbying pour obtenir des avantages réglementaires, transparence dans les relations avec les décideurs politiques.

Paiements de facilitation

Scalian interdit à tous ses membres :

- ✗ D'effectuer des paiements de facilitation,
- ✗ De les autoriser,
- ✗ De les offrir directement ou indirectement,
- ✗ Ou d'en faire la promesse.

Dans les cas où un membre de Scalian n'aurait d'autre choix que de verser une somme d'argent afin de se protéger d'une menace imminente et sérieuse pour sa santé, ou sa sécurité, cette somme d'argent serait considérée comme une extorsion et sera tolérée sous réserve de signalement au comité « Éthique & Conformité ».

Exemples : Paiements pour accélérer le dédouanement des marchandises, obtenir des permis ou des licences plus rapidement.

Pantouflage

Le pantouflage désigne la pratique par laquelle des hauts fonctionnaires ou dirigeants d'organismes publics rejoignent le secteur privé, souvent dans des entreprises avec lesquelles ils ont eu des relations professionnelles. Cela pose des risques de conflits d'intérêts et de favoritisme.

Exemples : Un acheteur rejoint une société après avoir pris des décisions favorables à cette dernière durant son mandat public.

Partenaire d'affaire

Scalian s'attend de tous les tiers avec qui elle fait affaire qu'ils respectent nos principes, notre culture et nos valeurs et qu'ils respectent la législation et les règles en vigueur.

Exemples : Sélection de fournisseurs basée sur des critères transparents, vérification de l'intégrité des consultants et des distributeurs, clauses anti-corruption dans les contrats avec les partenaires.

Pratiques anti-concurrentielles

Les pratiques anticoncurrentielles englobent toute action qui restreint ou fausse la concurrence sur un marché. Elles peuvent inclure des accords de cartel, des abus de position dominante, des ententes illicites sur les prix, ou encore le refus d'accès aux infrastructures essentielles. Ces pratiques sont souvent illégales et sont régulées par des lois de la concurrence dans de nombreux pays (comme le droit de la concurrence en Europe, ou les lois antitrust aux États-Unis).

Exemple : Plusieurs entreprises du secteur de la construction se mettent d'accord pour soumettre des offres artificiellement élevées dans le cadre d'un appel d'offres public.

Sponsoring

Le sponsoring désigne le financement ou le soutien matériel apporté par une entreprise ou une organisation à un événement, une activité ou une personne, en échange de visibilité ou de retombées positives pour sa marque. Bien que le sponsoring soit une pratique légitime et courante, il peut également être utilisé à des fins corruptives lorsqu'il sert à influencer des décideurs, à masquer des pots-de-vin, ou à établir des relations commerciales déloyales.

Exemple : Une entreprise pharmaceutique décide de sponsoriser un congrès médical organisé par une association dans laquelle plusieurs responsables publics de la santé jouent un rôle important dans l'approbation des médicaments.

Transactions sensibles

Les cadeaux et invitations peuvent constituer un risque de corruption lorsqu'ils sont utilisés pour influencer les décisions professionnelles. Une politique stricte encadre leur acceptation et leur offre, en fixant des seuils de valeur et des procédures d'autorisation.

Exemples : Cadeaux d'une valeur élevée, invitations à des événements luxueux, voyages payés par un fournisseur.

Formation et communication

Basée sur les analyses de risque et sondages réalisés annuellement, Scalian met à disposition de ses membres des formations obligatoires sur l'éthique et la conformité. Tous les membres de Scalian doivent lire les nouvelles versions de la politique Éthique & Conformité. Elle couvre l'ensemble de nos valeurs, nos politiques et les principes anti-corruption. Elle est périodiquement mise à jour et établit un cadre qui guide nos décisions dans des contextes où il est parfois difficile de choisir la conduite à adopter. Elle est conçue pour nous aider à prendre les bonnes décisions dans diverses situations.

Les modules de formation sont constamment améliorés et intégrés dans le système global de gestion du savoir qui comprend également des formations conçues spécifiquement pour des groupes cibles et des formations facultatives disponibles pour tous.

Il est primordial que l'information transmise sur les sujets liés à la conformité soit claire et cohérente. Nous utilisons tous les canaux de communication possibles pour rejoindre nos employés et veillons à publier fréquemment des messages clairs sur des questions d'éthique et de conformité.

Site intranet dédié à l'Éthique et à la Conformité

Scalian met à disposition de ses membres :

- ✖ La politique « Éthique & Conformité » et ses annexes
- ✖ Le Code Éthique et sa procédure d'alerte
- ✖ Les formations
- ✖ Une plateforme d'alerte externe et confidentielle
- ✖ Des documents de référence portant sur les points précédents.

Conformité de nos partenaires

Scalian s'engage au quotidien d'être transparents et exacts dans nos rapports avec les autres. Nous désirons collaborer systématiquement avec des tiers qui partagent nos valeurs et notre culture d'intégrité. Par conséquent, avant de passer un accord avec un partenaire d'affaires, nous prenons certaines mesures pour bien évaluer la relation d'affaires et atténuer les risques qu'elle présente. Scalian peut mettre fin à une relation d'affaires avec une tierce partie qui se comporte de façon contradictoire à ses valeurs et pratiques.

Le processus de qualification, inscrit dans notre Système de Management Global, des partenaires d'affaires nous permet de fonder nos décisions sur une évaluation des risques qui engage la responsabilité face aux risques liés aux tierces parties. Ce processus de qualification permet de sensibiliser nos partenaires et les encourage à adopter des principes et pratiques qui sont similaires aux nôtres. Nos partenaires d'affaires complètent une attestation de conformité en matière d'anti-corruption par laquelle ils confirment leur engagement à adopter les standards de conduite dans les affaires de Scalian.

Gestion des risques d'atteinte à la probité

La cartographie des risques d'atteintes à la probité constitue la pierre angulaire du dispositif anticorruption, car c'est sur son fondement que sont définies les autres mesures de prévention et de détection. Elle repose sur l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques d'atteintes à la probité propres à chaque direction et service. Elle prend la forme d'une documentation régulièrement actualisée, destinée à permettre à Scalian de connaître les risques d'atteintes à la probité auxquels elle est exposée.

Chaque Direction et Pilote de Processus doit participer, chaque année, à une revue des d'évaluation des risques de conformité afin d'évaluer l'efficacité du programme de conformité et déterminer les mesures d'atténuation pertinentes à mettre en place.

Le responsable de la conformité anime les ateliers pour lesquels les sources d'information suivantes sont essentielles afin d'assurer que les discussions soient basées sur des rapports factuels récents.

Revue des risques	Méthodologie de la cartographie des risques
	Résultat de la revue des risques de l'année précédente. Liste des mesures d'atténuation des risques à mettre en oeuvre
	Recommandations et constats provenant des enquêtes externes de conformité.
	Recommandations et constats provenant des rapports de vérification interne.
	Taux d'achèvement et de mise en oeuvre du programme de formation anti-corruption.
	Liste des partenaires d'affaires

Les analyses de risque sont compilées et complétées par des sondages pour nous permettre de déterminer les situations qui nous y exposent. Ces situations d'exposition aux risques de conformité sont constamment analysées en tenant compte de notre programme afin de détecter les lacunes et les ajustements appropriés à apporter à notre Système de Management Global. Nos politiques, procédures et des campagnes de communication ou du matériel de formation sont développés pour y remédier.

Dans une démarche d'amélioration continue, Scalian met en place un questionnaire triennal de satisfaction sur la culture d'entreprise et les pratiques éthiques, permettant aux collaborateurs de partager leurs expériences et leurs suggestions. Ces retours sont analysés pour ajuster et renforcer les politiques de l'entreprise et garantir que la culture d'entreprise reste alignée avec les attentes des employés et les exigences du secteur

À la fin de cet exercice, les mesures d'atténuation sont mises en œuvre par le biais de plans d'actions spécifiques à adopter par les fonctions concernées.

Contrôle des fusions et des acquisitions

Scalian peut être engagée dans l'acquisition d'autres entreprises, dans des investissements et dans la recherche de partenariats stratégiques et de coentreprises. Toutes ces ententes conclues avec des tiers doivent refléter et respecter les normes d'intégrité et de conformité de Scalian.

Ce contrôle effectué avant de passer un accord ou d'amorcer une relation d'affaires avec un tiers est la clé pour assurer que la société ne s'expose pas à des risques importants de nature juridique, financière ou pouvant porter atteinte à sa réputation.

Les mesures prises figurent parmi celles-ci :

- ✖ L'analyse des normes d'éthique et de conformité de l'entreprise ciblée au moyen d'un processus de contrôle préalable spécifique aux aspects d'éthique et de conformité ;
- ✖ L'évaluation de la situation actuelle de l'entreprise ciblée par rapport au programme de Scalian ;
- ✖ La revue de tous les documents pertinents et de toute l'information disponible lors de l'évaluation ;
- ✖ Des vérifications relatives à l'intégrité des membres de la haute direction de l'entreprise ciblée, ainsi que des vérifications relatives à sa structure de propriété ;
- ✖ Des entretiens privés en profondeur avec les membres de la direction de l'entreprise ciblée (Président, Comité Exécutif, Comité de Surveillance, Directions clés, ...).

Détecter

Ce volet comprend les mesures prises pour déceler les lacunes des programmes, les inconduites et les infractions de conformité grâce à des contrôles, à des audits, ainsi qu'à des suivis périodiques et ponctuels du programme et des risques de conformité.

Suivis de conformité

Le suivi de la conformité est réalisé par le comité « *Éthique & Conformité* » et la Direction Qualité, dans le cadre de son programme d'audit, sur mandat et instruction explicites du comité « *Éthique & Conformité* ». Ce cadre garantit que toutes les actions et interventions sont alignées sur les principes et directives établis par le comité. La Direction Qualité agit en accord strict avec les orientations stratégiques du comité, assurant ainsi une cohérence dans l'application et le contrôle des mesures éthiques et de conformité

Politiques et procédure	Ton donné par le Comité Exécutif. Engagement et communication du programme d'éthique et de conformité par la direction
	Présentation de la conformité lors du Séminaire Annuel de Scalian.
	Suivi des dossiers
	Formation et communication du programme. Evaluation de la performance de ce programme.
	Partenaire d'affaires : Contrôle du champ d'expertise, Due Diligence, Validation et Surveillance
	Soumissions et contrats : Révision et approbation des clauses de conformité.
	Cadeaux et Invitations / Dons et Sponsoring
	Finance et comptabilité - Rapport de dépenses, petite caisse, hiérarchie des délégations de signature ou de pouvoir, ségrégation des responsabilités
	Intégration aux processus de gestion du personnel - Vérification des antécédents sur les postes sensibles, embauche des agents publiques, mesures disciplinaires

Devoir de signalement

Le personnel de Scalian doit faire preuve de vigilance pour déceler toute situation où un comportement pourrait être illégal ou contraire à l'éthique, en plus d'agir promptement et de façon appropriée pour empêcher ou déceler une conduite répréhensible.

Plateforme de signalement



Scalian a mis en place une plateforme indépendante de signalement pour tout fait de corruption. Ce dispositif couvre la corruption, le trafic d'influence et les infractions ou les fraudes notamment dans les domaines de la comptabilité, du commerce, du contrôle interne et de l'audit. Il est accessible par la plateforme disponible sur les sites internet et Intranet de Scalian.

La plateforme d'alerte, conformément à la législation en vigueur, garantit une confidentialité stricte de l'identité du ou des auteurs du signalement, des personnes incriminées par l'alerte ainsi que des données relatives à l'alerte.

Aucun membre du groupe Scalian ne pourra être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir signalé une alerte de manière désintéressée et de bonne foi par le biais du dispositif de recueil d'alertes du groupe Scalian ou de toutes autre plateforme d'alerte.

Le signalement peut se faire soit en utilisant le site internet sécurisé (<https://scalian.integrityline.app/>) ou par courriel : ethic.compliance@scalian.com.

Les responsabilités en tant que collaborateur de Scalian

En tant que collaborateurs de Scalian, ils doivent montrer l'exemple d'une conduite éthique, respectueuse des règles en :

- ✗ Faisant leur les sujets abordés dans la politique Éthique & Conformité, le code d'éthique et les procédures associées ;
- ✗ Se tenant informé des mises à jour de la politique Éthique & Conformité, le code d'éthique et les procédures associées ;
- ✗ Comprenant les procédures et Instructions de Scalian relatives à leur poste ;
- ✗ Contactant leur hiérarchie ou le référent Scalian pour toute question ou doute ;
- ✗ Sachant comment utiliser la Plateforme d'Alerte de Scalian ou toute autre méthode de signalement, conformément aux lois et réglementations en vigueur dans leur pays.

Les responsabilités en tant que manager de Scalian

Une conduite éthique et respectueuse des règles commence par nos managers. En tant que manager, leurs responsabilités vont au-delà de celles d'un collaborateur. Ils doivent définir des exigences strictes en matière d'éthique et tenir leurs engagements. Leur rôle comprend plusieurs aspects.

- ✗ Connaître de manière approfondie les sujets abordés dans la politique Éthique & Conformité, le code d'éthique et les procédures associées ;
- ✗ Donner des informations sur la politique Éthique & Conformité, le code d'éthique et les procédures associées ;
- ✗ Veiller à ce que leurs équipes soient formées sur le Code d'Éthique et les politiques de Scalian ;
- ✗ Identifier et réduire les risques liés à leur activité ;
- ✗ Promouvoir la Plateforme d'Alerte ;
- ✗ Informer immédiatement un correspondant éthique de Scalian de tout incident signalé.
- ✗ Décider des mesures correctives à prendre pour résoudre les problèmes et les mettre en œuvre, en collaboration avec les personnes compétentes.

Remédier

Ce dernier axe s'inscrit dans un processus conçu pour prendre des mesures correctives et surtout préventives afin de remédier aux conséquences des gestes répréhensibles.

Conséquences des inconduites & Régime disciplinaire

Scalian applique des mesures disciplinaires cohérentes et significatives lorsque des comportements non éthiques sont découverts. Les sanctions sont rapides et justes et les conséquences sont objectives, sans égard au poste occupé par la personne au sein de l'entreprise ou à son rendement.

Amélioration des processus

Après avoir examiné les causes racine des infractions, nous prenons les mesures nécessaires pour améliorer nos processus et éviter qu'une telle situation ne se reproduise. De cette façon, nous nous assurons d'atténuer les risques et de resserrer les contrôles.

Contrôle indépendant

Le contrôle de la conformité est directement sous la responsabilité de la Direction Qualité, qui agit sous mandat et instruction explicites du comité « Éthique & Conformité ». Cette indépendance et cette supervision garantissent une évaluation impartiale et alignée sur les priorités éthiques définies par le comité. La Direction Qualité, dans le cadre de son programme d'audit, examine la mise en œuvre et l'efficacité du programme d'éthique et de conformité en suivant les directives et objectifs établis par le comité.

A l'issue de chaque audit, des recommandations pour de nouvelles améliorations sont présentées au comité « *Éthique & Conformité* » pour validation et mise en œuvre.

Communiquer

Scalian s'engage à promouvoir sa culture d'entreprise au-delà de ses murs. Une section dédiée sur notre site internet et des publications régulières sur nos réseaux sociaux communiquent nos valeurs fondamentales et nos engagements en matière d'éthique. Cela nous permet d'attirer des talents et des partenaires partageant nos principes et de renforcer notre image de leader éthique.

Revue de direction

Lors d'une revue de direction sur le Système de Management Global de Scalian, le **Comité Éthique et Conformité** de Scalian réalise les actions suivantes pour évaluer et renforcer la culture d'entreprise :

✕ **Présentation des Résultats des Indicateurs de Performance Culturels**

Le comité présente les résultats des **indicateurs clés** de performance en matière de culture d'entreprise, notamment le taux de participation aux formations éthiques, la perception positive des valeurs d'entreprise, et le volume de signalements traités.

Les indicateurs sont analysés pour identifier les forces et les axes d'amélioration de la culture d'entreprise, mettant en lumière les domaines nécessitant des actions correctives.

✕ **Évaluation de l'Efficacité des Programmes de Formation et Sensibilisation**

Un bilan des formations et sessions de sensibilisation en éthique et conformité est dressé, incluant le taux de participation, la fréquence des sessions, et les retours des participants.

Les besoins en formation supplémentaires ou les ajustements aux modules existants sont identifiés en fonction des retours d'expérience et des évolutions légales ou sectorielles.

✕ **Examen des Signalements et Mesures Correctives**

Le comité présente un résumé des signalements reçus via la plateforme d'alerte ou d'autres canaux, en garantissant l'anonymat des cas traités.

Un bilan des enquêtes menées et des mesures correctives appliquées est exposé, détaillant les actions prises pour chaque catégorie de problème (non-respect de l'éthique, conflits d'intérêts, fraude, etc.). Les tendances et récurrences éventuelles sont discutées pour renforcer les mesures préventives et les politiques existantes.

✕ **Analyse des Retours des Collaborateurs sur la Culture d'Entreprise**

Le comité analyse les résultats des **questionnaires de satisfaction** et autres retours d'information collectés auprès des collaborateurs.

Les retours sont pris en compte pour ajuster la politique de culture d'entreprise et pour développer de nouveaux outils de sensibilisation en fonction des attentes des employés.

✕ **Suivi de la Cartographie des Risques et Mesures de Prévention**

La cartographie des risques liés à l'éthique et la conformité est passée en revue pour identifier les nouvelles zones de risque ou les risques émergents.

Les mesures d'atténuation mises en place sont évaluées pour s'assurer de leur efficacité et leur adéquation avec les besoins de l'entreprise. Des ajustements sont apportés en fonction des évolutions de l'environnement juridique et des changements internes de l'entreprise.

✕ **Évaluation des Partenariats et Relations d'Affaires**

Le comité examine les processus de vérification de la conformité des partenaires d'affaires (fournisseurs, clients stratégiques) pour garantir qu'ils respectent les valeurs et les exigences éthiques de Scalian.

Les partenaires commerciaux sont passés en revue pour s'assurer qu'ils ont signé les attestations de conformité et suivi les formations appropriées.

✕ Amélioration Continue et Plan d'Actions

Le comité définit un **plan d'actions** pour l'année suivante, basé sur les analyses de la revue de direction. Ce plan inclut des mesures concrètes pour renforcer la culture d'entreprise, corriger les lacunes identifiées et répondre aux nouveaux besoins en matière d'éthique et de conformité. Les échéances pour chaque action et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont précisées, assurant un suivi rigoureux de leur exécution.

✕ Rapport au Comité Exécutif

Les principales conclusions et recommandations de la revue de direction sont synthétisées et présentées au comité exécutif. Ce rapport met en lumière les réussites, les faiblesses, les nouvelles initiatives, et les ressources nécessaires pour renforcer la culture d'éthique de l'entreprise.

Ces étapes structurées permettent au comité Éthique et Conformité de conduire une revue approfondie de la culture d'entreprise, d'évaluer l'impact des initiatives existantes, et de planifier des actions concrètes pour maintenir une culture conforme aux valeurs de Scalian.

Gestion responsable de l'information

Scalian a mis en place une gouvernance robuste et certifiée de la sécurité de l'information, intégrant la protection des données internes, des données personnelles ainsi que des données clients. Le dispositif s'appuie sur des normes internationales reconnues et un système de contrôle cohérent, déployé à l'échelle du groupe.

Certification ISO/IEC 27001 : Un engagement structurant

Scalian est certifié ISO/IEC 27001, norme internationale de référence relative aux systèmes de management de la sécurité de l'information. Cette certification atteste de la conformité des pratiques du Groupe dans les domaines suivants :

- ✕ Identification et traitement des risques liés à l'information ;
- ✕ Mise en œuvre de mesures de sécurité organisationnelles et techniques ;
- ✕ Réalisation d'audits internes et externes réguliers ;
- ✕ Suivi de la performance du système et amélioration continue.

Protection des données clients

La protection des données clients constitue une priorité stratégique et contractuelle pour Scalian. Dans ce cadre, le Groupe déploie les mesures suivantes :

- ✕ **Clauses de confidentialité** dans les contrats clients, intégrant les exigences en matière de sécurité, de propriété des données et de traitement conforme.
- ✕ **Plan d'assurance sécurité** personnalisé pour chaque contrat sensible, validé conjointement avec le client.

- ✕ **Séparation logique ou physique des environnements** (selon les exigences du client) pour garantir l'isolement des données.
- ✕ **Revue des habilitations**, journalisation des accès et audits sur les projets critiques pour assurer la traçabilité des traitements de données.
- ✕ **Respect des SLA de sécurité** imposés par les contrats ou cahiers des charges clients.
- ✕ Gestion des demandes de droit d'accès ou de suppression des données, en lien avec le client, lorsqu'il est responsable de traitement (rôle de sous-traitant conforme à l'article 28 du RGPD).

Toutes les données clients sont traitées **uniquement dans le cadre défini par le contrat** et ne sont ni utilisées ni partagées sans instruction ou autorisation écrite.

Protection des données personnelles (RGPD)

En sa qualité de responsable ou sous-traitant, Scalian veille à la conformité avec le **Règlement Général sur la Protection des Données** :

- ✕ Un **Délégué à la Protection des Données** est nommé au niveau groupe ;
- ✕ Une **charte de protection des données** est communiquée à l'ensemble des collaborateurs ;
- ✕ Des **registres de traitement, analyses d'impact (PIA)** et **notifications de violation** sont tenus conformément au règlement ;

- ✖ Des **procédures spécifiques** sont en place pour répondre aux demandes d'accès, rectification ou suppression.

Sensibilisation et formation

La formation de l'ensemble des collaborateurs à la sécurité de l'information, au RGPD et à la gestion des données clients est obligatoire :

- ✖ **Formation initiale** lors de l'intégration incluant les fondamentaux de la sécurité et de la protection des données ;
- ✖ **Modules e-learning** et **supports pédagogiques** diffusés via la plateforme interne ;
- ✖ **Sessions ciblées** pour les chefs de projets, consultants, équipes techniques et responsables de traitement client.

Les taux de complétion sont suivis annuellement et intégrés aux **indicateurs de performance RH et conformité**.

Audit, supervision et gouvernance

Les audits ISO 27001 intègrent les contrôles relatifs aux projets clients.

La Direction Qualité et le RSSI réalisent des revues de conformité sur les processus critiques et sur les sites à haute sensibilité client.

La revue de direction du Comité Éthique & Conformité intègre un reporting spécifique sur :

- ✖ Les incidents impliquant des données clients ;
- ✖ Les audits réalisés sur des périmètres contractuels sensibles ;
- ✖ Les résultats des indicateurs de conformité par projet ou entité.

Indicateurs de performance et objectifs

Introduction

Dans le cadre du renforcement de la transparence et de la responsabilité des entreprises imposé par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), Scalian structure son dispositif éthique et anticorruption autour d'indicateurs de performance clairs, pilotables et conformes aux référentiels internationaux.

Ces indicateurs sont conçus pour répondre non seulement aux exigences du GRI (Global Reporting Initiative) – notamment les normes GRI 205 (Lutte contre la corruption), GRI 419 (Conformité socio-économique), et GRI 2 (Gouvernance), mais également aux standards européens ESRS G1 (Comportement des entreprises introduits par la CSRD).

Les objectifs suivants visent à assurer une maîtrise effective des risques de corruption, à démontrer notre engagement en matière d'éthique des affaires, et à structurer notre reporting extra-financier de manière rigoureuse :

Code	Intitulé	GRI	ESRS	Objectif
Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption				
GOV_ERI_01	Pourcentage de régions commerciales évaluées en termes de risque lié à la corruption.	205-1a	G1-4	100 % des régions commerciales évaluées tous les trois ans.
GOV_ERI_02	Les risques significatifs liés à la corruption, identifiés lors de l'évaluation des risques.	205-1b	G1-4 G1-7	100 % des processus et directions associées évalués tous les trois ans.
Communication et formation relatives à la lutte anti-corruption				
GOV_CFA_01	Pourcentage de managers et de salariés auprès de qui les politiques et procédures de lutte anti-corruption ont été communiquées.	205-2a 205-2b	G1-2	100 % des salariés et managers informés.
GOV_CFA_02	Pourcentage de partenaires commerciaux qui ont été formés ou auprès de qui les politiques et procédures de lutte anti-corruption ont été communiquées.	205-2c	G1-5	100 % des partenaires commerciaux inscrits dans la base Provigis ayant accès à la nouvelle charte fournisseur d'ici 2026.
GOV_CFA_03	Pourcentage de salariés et de managers ayant été formés à la lutte contre la corruption y compris la fraude et le blanchiment d'argent.	205-2d	G1-2	100 % des salariés et managers formés d'ici à 2026.
GOV_CFA_04	Pourcentage de salariés et de managers ayant été formés spécifiquement à la fraude.	205-2d	G1-2	100 % des salariés et managers formés d'ici à 2026.
GOV_CFA_05	Pourcentage de salariés et de managers ayant été formés spécifiquement au blanchiment d'argent.	205-2d	G1-2	100 % des salariés et managers formés d'ici à 2026.
GOV_CFA_06	Pourcentage de salariés et managers ayant signé le code éthique via la plateforme EQS.	205-2a 205-2b	G1_2 G1_6	100 % des salariés et managers ayant signé le code éthique d'ici à 2026.
Cas avérés de corruption et mesures prises				
GOV_COR_01	Le nombre total de cas avérés de corruption	205-3a 419	G1-3 G1-4	Moins de 5 cas avérés sur une année.

Code	Intitulé	GRI	ESRS	Objectif
GOV_COR_02	Le nombre total de cas avérés pour lesquels des salariés ont été renvoyés ou ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour corruption	205-3b 419	G1-3	Moins de 5 cas avérés sur une année.
GOV_COR_03	Le nombre total de cas avérés pour lesquels des contrats avec des partenaires commerciaux ont été résiliés ou non renouvelés en raison de violations liées à la corruption	205-3c 419	G1-5	Moins de 5 cas avérés sur une année.
GOV_COR_04	Les actions en justice publiques relatives à la corruption, intentées contre Scalian ou ses salariés au cours de la période de reporting et les résultats de ces procédures	205-3d 419	G1-3 G1-7	Moins de 5 cas avérés sur une année.
GOV_COR_05	Les actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	206-1 419	G1-3	Aucune action en justice perdue liée à des pratiques anticoncurrentielles sur une année
Acquittement et traitement d'un signalement				
GOV_ALT_01	Le nombre total de signalements via la plateforme d'alerte ⁶	2-26a	G1-6	100 % des signalements enregistrés et suivis dans la plateforme d'alerte sur une année.
GOV_ALT_02	Le délai moyen d'acquittement du signalement	2-26b	G1-6	Délai moyen d'acquittement ≤ 7 jours sur une année.
GOV_ALT_03	Le délai moyen de traitement du signalement	2-26c	G1-6 G1-7	Délai moyen de traitement ≤ 90 jours (3 mois) sur une année.
Suivi de l'efficacité du programme				
GOV_SYS_01	Pourcentage d'audits internes effectués sur le dispositif de prévention selon le plan d'audit triennal	2-24	G1-7	100% des audits internes effectués selon le plan triennal.
GOV_SYS_02	Pourcentages des non-conformités corrigées	2-24	G1-7	100% des non-conformités corrigées selon les délais prescrit par l'ISO37001.
Gouvernance éthique				
GOV_GOV_01	Nombre de réunions du comité Éthique & Conformité par an	2-12	G1-1 G1-2	Ad minima, deux réunions par an.
GOV_GOV_02	Taux de présence des membres des comités Éthique & Conformité	2-12	G1-1 G1-2	75% du quorum sur une année.
Conflit d'intérêt				
GOV_INT_01	Pourcentage de personnel sensible ayant fait une déclaration de (non-)conflit d'intérêt	2-15	G1-1 G1-2	100 % des collaborateurs identifiés comme sensibles ont complété leur déclaration.
Gestion responsable de l'information				
GOV_SEV_01	Pourcentage des collaborateurs et managers ayant complété la formation obligatoire à la (cyber-)sécurité de l'information	205-2a 418-1	G1-2	100 % des salariés et managers formés d'ici à 2026.
GOV_SEC_02	Nombre total d'incidents de sécurité déclarés au cours de l'année, ayant un impact sur la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données clients	418-1	G1-6 G1-7	0 incident critique / ≤ 3 incidents mineurs par an
GOV_SEC_03	Maîtrise des demandes et incidents et % de résolution par le « HelpDesk »	418-1	G1-3 G1-7	80% des demandes et incidents résolu en temps et en heure (On Time Delivery) et au niveau de qualité requis (On Quality Delivery)
GOV_SEC_04	Pourcentage de sites critiques (data centers) certifiés ISO27001.	418-1	G1-1 G1-2	100% des sites critiques contenant les datas centers de Scalian certifiés ISO27001.

⁶ Tout autre signalement (oral, courriel, etc.) est enregistré a posteriori par le comité Éthique & Conformité.